

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°02-2024

du 26 janvier 2024

**Interdiction temporaire d'utiliser les terrains de sport
pour la pratique de toutes les activités sportives
du vendredi 26 janvier 2024 au lundi 29 janvier 2024**

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le terrain de sport est impraticable en raison des conditions atmosphériques et qu'il y a lieu d'interdire leur utilisation pour la pratique de toutes activités sportives.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le terrain de sport (terrain de foot) sera interdit pour la pratique de toutes activités sportives du vendredi 26 janvier 2024 au lundi 29 janvier 2024 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la préfète du Cher
- Monsieur le président de l'Association Sportive de Bigny-Vallenay (A.S.B.V.) Football
- District du Cher de football

**Fait à Vallenay,
Le 26 janvier 2024
Le Maire,
Marina DUPUY**

